

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agressions sexuelles Question écrite n° 101387

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'incarcération des condamnés dans le cadre de crimes sexuels. Depuis 2002, le Gouvernement et la majorité ont entrepris un effort financier, d'une ampleur exceptionnelle, à hauteur de 3,65 milliards d'euros de dépenses supplémentaires sur la période 2003-2007. Par ailleurs, le nombre de délinquants sexuels a été multiplié par sept depuis vingt an,s pour passer de 5 % à 22 % des détenus. Cette situation nécessite, comme il l'a indiqué récemment, de nouveaux moyens d'actions notamment pour prévenir une récidive trop souvent constatée. Aussi, il souhaiterait connaître précisément les mesures mises en oeuvre pour l'incarcération rapide des délinquants sexuels condamnés, et ce dans le but de prévenir le risque de récidive et de permettre à la victime de tenter de reprendre une vie normale et apaisée.

Données clés

Auteur: M. Jacques Remiller

Circonscription: Isère (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 101387

Rubrique : Droit pénal Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7964